

Participation financière des familles Barème Prestation de Service Unique (PSU) Pour l'accueil en micro crèche

Les ressources prises en compte

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille, selon les modalités adoptées par le Conseil Municipal en référence au taux d'effort établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les niveaux planchers et plafonds des ressources sont révisés annuellement par le Conseil Municipal.

Composition de la famille (nombre d'enfant dans le foyer)	1	2	3-4-5	6
Taux d'effort par heure facturée en micro crèche	0.05 %	0.04 %	0.03 %	0.02 %

Calcul du tarif horaire de la famille

(Ressource nettes annuelles/12mois) x taux d'effort horaire CAF.

Sont déduites les éventuelles pensions alimentaires versées et ajoutées les éventuelles pensions alimentaires perçues.

Exemple

36 000 € / 12 mois) = 3 000 € par mois pour les 2 parents X 0.04 % (Si la famille a 2 enfants à charge) = 1.20 € par heure.

Généralités:

L'accueil d'urgence : un tarif unique est fixé à 0.90 € de l'heure. En cas d'urgence sociale, le prix plancher sera appliqué.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

ENTRE L'ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Nous sommes une petite structure qui accueille au maximum 10 enfants, ce qui permet à l'enfant de se sociabiliser grâce à la vie en collectivité, tout en laissant une part à son individualité et à sa personnalité.

L'équipe accueille dans un souci de bien-être et de respect de son rythme.

Dans la journée nous proposons différents moments d'éveil en fonction de son stade de développement et de son envie (Ex: éveil sensoriel sur le tapis, manipulation de graines, peinture, jeux d'extérieurs etc.) une part étant laissée à l'imagination lors des jeux « libres ».

L'équipe accorde beaucoup d'importance aux échanges avec les parents afin de répondre à leurs demandes.

LOCALISATION De la micro crèche



Micro crèche au Pôle Petite Enfance
91 rue Aristide Briand 77124 Villenoy



La Micro crèche de Villenoy



Téléphone
01 64 36 66 83

Secteur Petite Enfance

4, rue de La Marne 77124 Villenoy

CONTACT

Tél. de la Mairie : 01 60 09 82 45
Fax : 01 60 44 06 52
Mail : ram@villenoy.fr
Site Internet : www.mairie-villenoy.fr

Micro crèche municipale de Villenoy

Etablissement agréé par le Conseil Départemental de Seine et Marne pour 10 places.

Située rue Aristide Briand à proximité du centre ville, la micro crèche offre la possibilité aux enfants dès l'âge de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle de s'éveiller dans un équipement rénové et adapté aux tout petits.

Un cadre de vie agréable et épanouissant

Les locaux d'environ 100 m² se composent de:

- Une salle de vie lumineuse avec un « Espace bébé » aménagé
- Une salle de change
- Une salle mixte (dortoir moyen/grand et salle d'activité)
- Un dortoir bébé

A l'extérieur, une air de jeu et un jardin

Horaires d'ouverture

De lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Elle ferme 4 semaines par an. Les dates précises de fermeture sont communiquées chaque année. Ces périodes ne sont pas fixes et peuvent varier d'une année à l'autre selon les besoins.



Ouvert à tous

La micro crèche de Villenoy est un lieu ouvert à toutes les familles résidant sur la commune. Elle s'adresse autant aux parents qui travaillent et qui souhaitent un mode de garde collectif pour leur enfant qu'aux parents qui ne travaillent pas et qui souhaitent que leur enfant découvre la vie en collectivité, apprenne à se séparer ou tout simplement pour permettre aux parents de se libérer un peu de temps.



INSCRIPTION

• Pré-inscription

Les pré-inscriptions sont enregistrées tout au long de l'année. Elles sont étudiées lors de l'attribution des places qui réunit les Elus de la commission municipale « Education Enfance Jeunesse et temps libre » début avril.

• Pour obtenir un dossier

Faire parvenir une lettre de demande de place à la micro crèche à l'attention de M. le Maire retraçant vos besoins (pour le mode de garde) et votre situation familiale.

Le service de la petite enfance vous fera parvenir un dossier. Au retour de celui-ci nous vous contacterons pour un entretien.

• Si votre pré-inscription est retenue

Vous serez avisé par un courrier et vous disposerez de 15 jours ouvrables pour contacter la responsable et prendre un rendez-vous pour procéder à l'inscription définitive, faute de quoi la place sera réattribuée à une autre famille.

Plusieurs types d'accueil

La micro crèche de Villenoy propose plusieurs catégories d'accueil et offre aux familles une réponse adaptée à des besoins diversifiés.

Accueil régulier et occasionnel

Un contrat annuel est établi avec la famille, qui précise les conditions d'accueil de l'enfant. Ce contrat peut concerner un accueil à plein temps ou à temps partiel. Celui-ci est revu chaque année en fonction des ressources de la famille.

Garde ponctuelle

La micro crèche propose un accueil pour les enfants à partir de 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les rythmes de présences varient d'une heure à plusieurs demi-journées selon les places disponibles. Les parents peuvent ainsi se libérer pour des démarches, des temps de détente, des rendez-vous médicaux, pour préparer en douceur l'entrée de l'enfant à l'école maternelle.

Les inscriptions se font directement sur place.

Le tarif est calculé en fonction des revenus annuels de la famille.

Composition de l'équipe



- Une auxiliaire de puériculture.
- 3 agents titulaires du CAP petite enfance.
- 1 agent polyvalent